

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 31 juillet 2015 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur pour la session 2015

NOR : INTS1517379A

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM), pour la session 2015, les personnes citées ci-après :

a) En tant que représentants du ministère chargé de la sécurité routière

- le sous-directeur de l'éducation routière et du permis de conduire ou son représentant, président du jury ;
- le chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière ou son représentant, vice-président du jury.

b) En tant que représentants du ministère de l'éducation nationale

- M. André Duco, inspecteur d'académie, conseiller technique auprès du délégué interministériel à la sécurité routière ;
- Mme Evelyne Decourt, responsable de la commission professionnelle consultative « transports, logistique, sécurité et autres services ».

c) En tant que représentants des centres de formation de moniteurs, sur proposition des organisations professionnelles

- M. Alain Catala, union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite ;
- M. Stéphane Croci, conseil national des professions de l'automobile ;
- M. Eric Demazoin, union nationale des indépendants de la conduite.

d) En tant que représentante des enseignants salariés, titulaire du BAFM, sur proposition des organisations professionnelles

- Mme Laurence Lacoste-Lacroix, chambre nationale des salariés responsables.

e) En tant que personnalités choisies en raison de leurs compétences en matière de pédagogie, de circulation et de sécurité routières

- M. Christophe Bernard, directeur général de l'institut national de sécurité routière et de recherches ;
- M. Thierry Neveu, association « école de conduite française » ;
- Mme Yvette Siffointe, association nationale pour la promotion de l'éducation routière ;
- M. Xavier Savignac, centre d'éducation routière.

Article 2

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
E. BARBE